

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 21 Mars 2019

P.V. N° 29

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : MM. Jean Claude ALEXIS – Hervé EDLER - Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO - Albert ROBAA

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modifications d'horaires
- Reports de rencontres
- Traitement des feuilles de match

INFORMATION

Catégorie U19

Suite au nombre d'engagements de début de saison, les catégories D1 et D2 ont été modifiés pour la saison 2018 2019, comme le prévoit les règlements. En conséquence la catégorie D1 repassera à 10 clubs pour la saison prochaine

Rappel des modalités d'accession et de descente fin saison 2018 - 2019

D1 1 poule à 10 clubs

D2 1 ou 2 poules suivant les engagements de début de saison

PROMO LIGUE

	Descente de ligue	Montée en ligue	Descente en D2	reste	Montée de D2
1 ^{er} cas	0	1	3	8	2
2 ^{ème} cas	1	1	4	8	2
3 ^{ème} cas	2	1	5	8	2
4 ^{ème} cas	3	1	6	8	2

FORFAITS GENERAUX

AMENDE FINANCIERE DE 122 €

U19 D2 POULE A :

- SIX FOURS LE BRUSC
- ST MANDRIER

Ces forfaits généraux intervenants avant ou à la date prévue au calendrier pour le dernier match « ALLER » du championnat, les matches joués par ces équipes seront considérés comme n'ayant jamais eu lieu. Les points et les buts pour ou contre ne seront pas pris en compte pour les équipes continuant à disputer l'épreuve (art. 64.1 des R.S du District du Var).

MODIFICATIONS D'HORAIRE

SALERNES : demande le report de match U 17 D 3 Poule C contre PUGET ARGENS DE 17/03/2019 au 07/04/2019
Vu accord écrit des deux Clubs, La Commission dit mach à jouer le 07/04/2019.

LE LAVANDOU : demande d'avancer le match U 15 D 3 Poule B contre RAMATUELLE du 06/04/2019 au 03/04/2019
Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 03/04/2019.

ST MAXIMIN : demande le report du match U 17 D 1 contre SPORTING TOULON du 24/03/2019 au 07/04/2019
Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 07/04/2019.

US LA CADIERE : demande le report du match u 19 D2 poule A contre CSC TOULON du 17/03/2019 au 07/04/3019
Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 07/04/2019.

RACING FC TOULON : demande le report du match U 19 D 1 contre STE MAXIME DU 23/03/2019 AU 20/04/2019
Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 20/04/2019.

ST TROPEZ : demande le report du match U 17 D 3 Poule C contre SAINTE MAXIME du 23/03/2019 à un mercredi
Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 14/04/2019 ou un mercredi avant.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

U19 D1 – STE MAXIME / RACING FC TOULON du 23.03.19 > 20.04.19 (51695.2)

Amende financière de 16 € à imputer au RACING FC TOULON.

U19 D2 poule A – CSC TOULON / LA CADIERE du 17.03.19 > report sans date (51757.2)

Amende financière de 16 € à imputer à LA CADIERE.

U17 D3 poule C – CANNET DES MAURES / RAMATUELLE du 24.03.19 > 23.03.19 (54317.2)

Amende financière de 16 € à imputer au CANNET DES MAURES.

U17 D3 poule C – PUGET SUR ARGENS / SALERNES du 17.03.19 > 07.04.19 (54301.2)

Amende financière de 16 € à imputer à SALERNES.

U17 D3 poule C – STE MAXIME / ST TROPEZ FC du 24.03.19 > report sans date (54314.2)

Amende financière de 16 € à imputer à ST TROPEZ FC.

U15 D1 – SC DRAGUIGNAN / LA VALETTE 2 du 24.03.19 (51126.2)

Amende financière de 16 € à imputer à SC DRAGUIGNAN.

U15 D2 poule C – SC DRAGUIGNAN / RC LA BAIE du 24.03.19 (51501.2)

Amende financière de 16 € à imputer au RC LA BAIE.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 30 mars 2019

U19 D1

RAMATUELLE – LA VALETTE du 08/12/2018 (51712.1)

A jouer le 03 avril 2019

U15 D1

ST MAXIMIN - ST CYR du 10/03/2019 (51113.2)

U15 D3 poule B

LE LAVANDOU 1 – RAMATUELLE 2 du 14/10/2018 (54490.1)

A jouer le 06 avril 2019

U17 D2 poule A

GIENS 1 – OLLIOULES1 du 03/02/2019 (51214.2)

U17 D3 poule C

ST TROPEZ – CANNET DES MAURES du 03/02/2019 (54299.2)

A jouer le 07 avril 2019

U19 D2 poule A

CSC TOULON EST 1 - LA CADIERE 1 du 17/03/2019 (51753)

U19 D2 poule B

ST MAXIMIN 1 – LE PRADET 1 du 04/11/2018 (51809.1)

U17 D1

STE MAXIMIN 1 – SPORTING TOULON du 24/03/2019 (50084.2)

U17 D2 poule A

SPORTING TOULON 3 - LE PRADET 1 du 03/03/2019 (51216.2)

U17 D3 poule C

FLAYOSC 1 – RAMATUELLE 1 du 03/03/2019 (54307.2)

PUGET/ARGENS 2 – SALERNES 1 du 03/02/2019 (54301.2)

U15 D2 poule A

RACING FC – LE PRADET du 10/03/2019 (51356.2)

SPORTING TOULON 2 - ST MANDRIER 1 du 17/03/2018 (51361.2)

Poule B

GONFARON - US VAL D'ISSELE 1 du 20/01/2019 (51457.1)

Poule C

FREJUS/ST RAPHAEL 3 - CANNET DES MAURES 1 du 27/01/2019 (51471.1)

U15 D3 Poule B

T HOPITAL - ST ZACHARIE du 09/12/2018 (54521.1)

Poule C

LE MUY 2 – FREJUS/ST RAPHAEL 4 du 02/02/2019 (54421.2)

A jouer le 13 avril 2019

U19 D2 poule B

LE LUC – PAYS DE FAYENCE du 17/03/2019 (51825.2)

A jouer le 14 avril 2019

U19 D2 poule A

ST CYR 1 – PIVOTTE SERINETTE 1 du 03/02/2019 (51740.2)

U17 D3 poule C

STE MAXIME 2 –ST TROPEZ 1 du 23/03/2019 (54314.2)

U15 D1

COGOLIN 1 – ST CYR1 du 27/01/2019 (51092.2)

U15 D2 poule B

GONFARON 1 – LA LONDE 1 du 03/02/2019 (51408.2)

A jouer le 17 avril 2019

U19 D1

SANARY 1 - RAMATUELLE 1 du 02/03/2019 (51682.2)

A jouer le 20 avril 2019

U19 D1

STE MAXIME 1 – RACING FC T du 23/03/2019 (51695.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Week-end du 17 et 18 Mars 2019

U19 D1

LES ARCS 1 / LA LONDE SO 1
RACING FC TOULON 2 / RAMATUELLE FC 4

U19 D2 POULE A

BANDOL US 1 / AS ST CYR 1
GARDIA CLUB 1 / ST MANDRIER 1

POULE B

ST MAXIMIN O 1 / FLAYOSC A.C. 1

U17 D1

PUGET ARGENS 1 / COGOLIN 1
GARDIA 1 / CO GOGOLIN 1

U17 D2 POULE A

LA LONDE 1 / GIENS 1
RACING TOULON 2 / BANDOL 1

POULE B

PAYS DE FAYENCE 1 / MAR VIVO 2

U15 D1

ST MAXIMIN / SC DRAGUIGNAN
SC COGOLIN 1 / LA SEYNE FC 1
LA VALETTE UA 2 / FREJUS-ST RAPHAEL
ST CYR 1 / STE MAXIME AS 1

U15 D2 POULE A

RACING FC TOULON / ELAN CAMPSOIS
LA VALETTE UA 3 / T. CLARET MONTETY
T. HOPITAL 1 / T. USAM 1

POULE B

PTT HYERES / STE MAXIME 2

POULE C

LE MUY / TRANS
LA BAIE / PUGET ARGENS
LES ARCS / PAYS DE FAYENCE

U15 D3 POULE A

ST MANDRIER 2 / SANARY
USAM 2 / LE BEAUSSET

POULE B

RAMATUELLE 2 / NANS

POULE C

LORGUES 2 / SC COGOLIN 2

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U19 D1

SANARY US 1 / TOULON 3 du 16.03.19

U19 D2 POULE A

T MOURILLON JS 1 / SIX FOURS BRUSC FC 2 du 17.03.19

U17 D3 POULE A

LE PRADET / T. USAM du 16.03.19

U15 D1

HYERES FC 1 / US OLLIOULES du 16.03.19

U15 D2 POULE A

LE PRADET US 1 / T. PIVOTTE SERINETTE 1 du 17.03.19

POULE B

VAL D'ISSOLE 1 / LES VALLONS du 17.03.19

U15 D3 POULE A

MAR VIVO 2 / ST CYR 2 du 16.03.19

U15 A 8

FLASSANS ETS 1 / POURRIERES FC 1 du 17.03.19

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

U15 D3 POULE C

SC DRAGUIGNAN 3 / ROQUEBRUNE 2 du 17.03.2019 (54438.2)

*Prochaine réunion
Jeudi 28 Mars 2019*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN